

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 13 septembre 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux et Louis Kemp, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-110913-2440

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 31 août 2011.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-110913-2441

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nomination de professionnels en architecture, en ingénierie mécanique et électricité, et en ingénierie structure et génie civil dans le cadre du budget des investissements et de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments et sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) – adoption;
5. Modification au plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2011-2012 – adoption;

6. Protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Thérèse concernant une piste d'athlétisme à la Polyvalente Sainte-Thérèse – adoption;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

NOMINATION DE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, ET EN INGÉNIERIE STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL DANS LE CADRE DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET DE LA MESURE 50620 « MAINTIEN DES BÂTIMENTS » (SOUS-MESURE 50621 – MAINTIEN DES BÂTIMENTS ET SOUS-MESURE 50622 – RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN)

Résolution n° CE-110913-2442

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer les travaux suivants dans le cadre du budget des investissements (résolution n° CC-110628-3516) et de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments (résolution n° CC-110628-3517) et sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien (résolution n° CC-110628-3518)) :

BÂTIMENT	PROJET	Coût estimé des travaux (incluant honoraires, imprévus et taxes)
Alpha	Réfection de la cour d'école (Résorption du déficit d'entretien)	1 000 000 \$
Arc-en-ciel	Réfection de la toiture (Résorption du déficit d'entretien)	700 000 \$
Coeur à coeur, l'Alternative	Revêtement de plancher (Maintien des bâtiments)	200 000 \$
Des Mésanges	Réfection de la maçonnerie, fenestrage et portes (Maintien des bâtiments)	325 000 \$
Divers	Nettoyage des conduits de ventilation (Qualité de l'air)	320 000 \$
Divers	Remplacement escalier corrodé et tuiles instables (Sécurité) (Maintien des bâtiments)	1 250 000 \$
Divers	Remplacement des portes extérieures (Maintien des bâtiments)	980 000 \$
Jeunes du monde	Réfection de la maçonnerie (Résorption du déficit d'entretien)	200 000 \$
Le Sentier	Revêtement de plancher (aile ouest) (Maintien des bâtiments)	200 000 \$
Polyvalente Deux-Montagnes	Projet éco-énergétique et vétusté (Phase 4) (Maintien des bâtiments)	1 375 000 \$
secondaire d'Oka	Vétusté (Phase 4) (Maintien des bâtiments)	700 000 \$
Terre des jeunes	Réfection de la maçonnerie (Allèges et linteaux de fenêtres) (Résorption du déficit d'entretien)	500 000 \$

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments et sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) :

BÂTIMENT	PROJET
Alpha	Réfection de la cour d'école (Résorption du déficit d'entretien) - Firme d'ingénierie en civil : Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.
Arc-en-ciel	Réfection de la toiture (Résorption du déficit d'entretien) - Firme d'architecture : L'Écuyer Lefavre architectes
Coeur à coeur, l'Alternative	Revêtement de plancher (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Tremblay l'Écuyer Architectes Associés
Des Mésanges	Réfection de la maçonnerie, fenestration et portes (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Bergeron Bouthillier + Falardeau architectes en consortium
Divers	Nettoyage des conduits de ventilation (Qualité de l'air) - Firme d'ingénierie en mécanique et électricité : Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.
Divers	Remplacement escalier corrodé et tuiles instables (Sécurité) (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Bouré Therrien architectes - Firme d'ingénierie en structure : Dessau inc.
Divers	Remplacement des portes extérieures (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Yelle Maillé Legault architectes en consortium
Jeunes du monde	Réfection de la maçonnerie (Résorption du déficit d'entretien) - Firme d'architecture : Bergeron Bouthillier + Falardeau architectes en consortium
Le Sentier	Revêtement de plancher (aile ouest) (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Tremblay l'Écuyer Architectes Associés
Polyvalente Deux-Montagnes	Projet éco-énergétique et vétusté (Phase 4) (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : François Grenon architecte - Firme d'ingénierie en mécanique et électricité : Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.
secondaire d'Oka	Vétusté (Phase 4) (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Claude Hamelin Lalonde Desjardins Khamlong architectes - Firme d'ingénierie en mécanique et électricité : Martin Roy et Associés inc.
Terre des jeunes	Réfection de la maçonnerie (Allèges et linteaux de fenêtres) (Résorption du déficit d'entretien) - Firme d'architecture : Yves Woodrough architectes

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer les bons de commande initiant le processus.

Adopté

M. Normand Chalifoux occupe son siège à 19 h 50.

MODIFICATION AU PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Résolution n° CE-110913-2443

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'adopter le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec conformément à la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ACCEPTER la modification du Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2011-2012 (RH-02), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 213.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE CONCERNANT UNE PISTE D'ATHLÉTISME À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CE-110913-2444

ATTENDU le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles (« CSSMI ») et la Ville de Sainte-Thérèse, relatif à l'échange de biens et de services et à l'utilisation des équipements communautaires conclut en octobre 1994;

ATTENDU le fait que la Ville de Sainte-Thérèse a obtenu les championnats d'athlétisme canadiens junior pour les années 2013 et 2014;

ATTENDU la demande de la Ville que la CSSMI cède, par emphytéose, une partie du terrain de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour la construction et l'aménagement d'une piste d'athlétisme pour la tenue de ces championnats;

ATTENDU la résolution n° CC-110628-3515 du conseil des commissaires acceptant de céder par emphytéose une partie du terrain de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour une durée de 25 ans, sous réserve de la conclusion d'un protocole d'entente par la CSSMI prévoyant l'utilisation du terrain pendant les jours du calendrier scolaire durant les heures de classe ainsi que pour les activités parascolaires;

ATTENDU que les élèves de la Polyvalente Sainte-Thérèse pourront bénéficier de l'utilisation de la piste d'athlétisme lors des journées du calendrier scolaire, du début des classes à la fin des activités parascolaires;

ATTENDU qu'il est convenu de déterminer les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme dans une entente écrite entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de la CSSMI de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la résolution n° CE 10/11-823 du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Thérèse concernant les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme, lequel s'inscrit dans le processus d'établissement de l'acte d'emphytéose à conclure entre les deux parties, le tout sous réserve de la réalisation de la piste d'athlétisme et de la conclusion et du respect de l'acte d'emphytéose;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 214.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-110913-2445

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 10.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général